

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté inter préfectoral 2020/19/DCSE/BPE/EXP du 07 décembre 2020, est prescrite pendant 32 jours consécutifs du **lundi 18 janvier 2021 à 9h00 au jeudi 18 février 2021 à 17h** mairies de Bazoches-lès-Bray (77), Saint-Sauveur-lès-Bray (77), Mousseaux-lès-Bray (77), Mouy-sur-Seine (77), Bray-sur-Seine (77), Jaulnes (77), Villenauxe-la-Petite (77), Grisy-sur-Seine (77), Noyen-sur-Seine (77), Villiers-sur-Seine (77), Melz-sur-Seine (77), Courceroy (10), La Motte-Tilly (10), Le Mériot (10) et Nogent-sur-Seine (10) à une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la mise à grand gabarit de la Seine sur le territoire des départements de la Seine-et-Marne et de l'Aube,  
- à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme des communes de Jaulnes (77), Melz-sur-Seine (77), Mouy-sur-Seine (77), La Motte Tilly (10), Le Mériot (10), Courceroy (10) et Nogent-sur-Seine (10).

Les 25 communes concernées par le périmètre de l'enquête publique unique sont les suivantes :

Dans le département de Seine-et-Marne : Vimpelles, Les Ormes-sur-Voulzie, Bazoches-lès-Bray, Mousseaux-lès-Bray, Luisetaines, Everly, Saint-Sauveur-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Mouy-sur-Seine, Jaulnes, Gouaix, Villenauxe-la-Petite, Grisy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Hermé, Villiers-sur-Seine, Melz-sur-Seine,

Dans le département de l'Aube : Courceroy, Nogent-sur-Seine, Le Mériot, La Motte-Tilly, Saint-Nicolas-la-Chapelle, La saulotte, Marnay-sur-Seine, Saint-Aubin.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bray-sur-Seine – Place du Général de Gaulle 77480 BRAY-SUR-SEINE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :

- en format papier en mairies de Bazoches-lès-Bray (77), Saint-Sauveur-lès-Bray (77), Mousseaux-lès-Bray (77), Mouy-sur-Seine (77), Bray-sur-Seine (77), Jaulnes (77), Villenauxe-la-Petite (77), Grisy-sur-Seine (77), Noyen-sur-Seine (77), Villiers-sur-Seine (77), Melz-sur-Seine (77), Courceroy (10), La Motte-Tilly (10), Le Mériot (10) et Nogent-sur-Seine (10), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- en version numérique :

- en mairie de Bray-sur-Seine, sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal,

- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

[www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques),

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre unique d'enquête en version papier, côté et paraphé par un des membres de la commission d'enquête, ouvert dans chacune des mairies suivantes :

Dans le département de Seine-et-Marne : Bazoches-lès-Bray, Mousseaux-lès-Bray, Saint-Sauveur-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Mouy-sur-Seine, Jaulnes, Villenauxe-la-Petite, Grisy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine et Melz-sur-Seine,

Dans le département de l'Aube : Courceroy, Nogent-sur-Seine, Le Mériot et La Motte-Tilly.

aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur le registre dématérialisé accessible :

- en mairie de Bray-sur-Seine, à partir d'un poste informatique dédié fourni par Publilégal,

- sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à la rubrique Publications - Enquêtes publiques à l'adresse précitée.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [miseagrandgabarit@enquetepublique.net](mailto:miseagrandgabarit@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au président de la commission d'enquête, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Sont désignés membres de la commission d'enquête :

Président : M. Michel CERISIER, chef d'entreprise de construction, retraité, ancien maire de Pringy.

Membres titulaires :

M. Henri LADRUZE : directeur d'école, retraité.

M. François ANNIC, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

Mairie de Bazoches-lès-Bray (4 Place de l'Eglise - 77118 Bazoches-lès-Bray)

Lundi 18 janvier 2021 de 15h00 à 18h00

Mairie de Bray-sur-Seine (Place du Général de Gaulle 77480 Bray-sur-Seine)

jeudi 21 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

jeudi 18 février 2021 de 14h00 à 17h00

Mairie de Courceroy (8 rue du port - 10400 Courceroy)

mercredi 3 février 2021 de 14h00 à 17h00

Mairie de Grisy-sur-Seine (22 grande rue - 77480 Grisy-sur-Seine)

lundi 25 janvier 2021 de 16h00 à 19h00

Mairie de Jaulnes (6 rue de Courbeton - 77480 Jaulnes)

mardi 2 février 2021 de 13h30 à 16h30

Mairie de La Motte-Tilly (2 rue de la mairie - 10400 La Motte-Tilly)

samedi 6 février de 9h00 à 12h00

Mairie de Le Mériot (4 rue de la mairie - 10400 Le Mériot)

mardi 9 février 2021 de 14h00 à 17h00

Mairie de Melz-sur-Seine (rue du chêne blunay - 77171 Melz-sur-Seine)

jeudi 4 février 2021 de 14h30 à 17h30

Mairie de Mousseaux-lès-Bray (175 grande rue - 77480 Mousseaux-lès-Bray)

mercredi 10 février 2021 de 15h00 à 18h00

Mairie de Mouy-sur-Seine (25 rue d'Henri - 77480 Mouy-sur-Seine)

samedi 30 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Mairie de Nogent-sur-Seine (27 grande rue Saint-Laurent - 10400 Nogent-sur-Seine)

mercredi 27 janvier 2021 de 14h00 à 17h00

samedi 13 février 2021 de 9h00 à 12h00

Mairie de Noyen-sur-Seine (rue de l'église - 77114 Noyen-sur-Seine)

lundi 1<sup>er</sup> février 2021 de 9h00 à 12h00

Mairie de Saint-Sauveur-lès-Bray (17 rue de la mairie - 77480 Saint-Sauveur-lès-Bray)

mercredi 3 février 2021 de 9h00 à 12h00

Mairie de Villenauxe-la-Petite (12 grande rue - 77480 Villenauxe-la-Petite)

lundi 8 février 2021 de 15h30 à 18h30

Mairie de Villiers-sur-Seine (rue grande - 77114 Villiers-sur-Seine)

jeudi 11 février 2021 de 14h30 à 17h30

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de VNF à l'adresse suivante : [braynogent.dtbs@vnf.fr](mailto:braynogent.dtbs@vnf.fr)

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultable pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté du Conseil d'État sur la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la mise à grand gabarit de la Seine sur le territoire des départements de la Seine-et-Marne et de l'Aube.